

LA PRESSE EN REVUE...

MERCREDI 4 NOVEMBRE 2015

SOMMAIRE

- 1) Ils y vont !
- 2) Devant la justice
- 3) Il le dit ?!
- 4) VGE et GDG
- 5) Pour lui aucun CDI c'est mieux...
- 6) Les inventions de...
- 7) Bataille sécuritaire aux programmes
- 8) L'idée lumineuse du siècle par Sarko...

Gérard Diez La Presse en Revue

I) Les écologistes viennent soutenir les zadistes de Notre-Dame-des-Landes



Cécile Duflot à Notre-Dame-des-Landes, en 2014. Crédits photo : JEAN-SEBASTIEN EVRARD/AFP

Mercredi après-midi, Emmanuelle Cosse, Cécile Dufflot, Noël Mamère et Julien Bayou iront à Notre-Dame-des-Landes pour protester contre la décision de la préfecture de Loire-Atlantique de reprendre les travaux de l'aéroport.

«C'est une provocation à un mois des régionales et de la COP21.» Ce membre de la direction d'Europe Ecologie-Les Verts ne décolère pas après la décision de la préfecture de Loire-Atlantique de reprendre les travaux de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Et cet écologiste de poursuivre: «François Hollande est en Chine pour défendre la COP21. Au même moment le dossier français le plus sensible sur la scène environnementale est réouvert! On tombe des nues, donc on se mobilise.»

Dès lors, Emmanuelle Cosse, la patronne du parti EELV, Cécile Dufflot, Julien Bayou, Noël Mamère, seront tous auprès des zadistes pour les soutenir ce mercredi après-midi. Au menu de la journée, une rencontre avec les associations et un point presse. Les écologistes l'annoncent: ils comptent maintenir la pression jusqu'aux élections régionales... et après s'ils n'étaient pas entendus.

lefigaro.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

II) Des journalistes du Point et Mediapart devant la justice pour les "écoutes" de l'affaire Bettencourt

Rédaction Le HuffPost avec AFP



L'affaire Bettencourt est de retour devant la justice à Bordeaux. Ce mardi 3 novembre, l'ex-majordome de Liliane Bettencourt Pascal Bonnefoy, comparaît pour "atteinte à l'intimité de la vie privée" pour avoir réalisé des enregistrements clandestins au domicile de la milliardaire. Cinq journalistes du Point et de Mediapart comparaissent quant à eux pour les avoir publiés.

La diffusion par les deux médias, largement relayée par le reste de la presse, de ces enregistrements réalisés entre mai 2009 et mai 2010 à l'insu de l'héritière de L'Oréal avait fait basculer l'enquête, transformant un simple conflit de famille entre la riche vieille dame et sa fille Françoise en une affaire d'Etat.

Car, outre les révélations sur la santé déclinante de la milliardaire et les agissements de son entourage, ces enregistrements pirates suggéraient des opérations financières destinées à échapper au fisc (comptes en Suisse non déclarés, île aux Seychelles), des immixtions de l'Élysée du temps de la présidence Sarkozy dans la procédure pour abus de faiblesse, l'ex-chef d'Etat ayant ensuite bénéficié d'un non-lieu, des soupçons de financement illicite de parti politique...

Un procès "contre le journalisme et son essence démocratique"

Le procès qui débute ce mardi à Bordeaux contre les journalistes pour la détention et publication d'enregistrements clandestins dans l'affaire Bettencourt constitue un procès "contre le journalisme et son essence démocratique", a estimé lundi un des prévenus, le journaliste Fabrice Arfi.

Les journalistes de Mediapart Fabrice Arfi et Fabrice Lhomme et du Point Hervé Gattegno, ainsi que les directeurs de publication des deux médias, Edwy Plenel et à l'époque Franz-Olivier Giesbert, comparaissent pour "détention et diffusion de documents portant atteinte à l'intimité de la vie privée", en compagnie de l'auteur des enregistrements, Pascal Bonnefoy.

Dans une conférence de presse, Fabrice Arfi a affirmé "l'enjeu absolument fondamental de ce procès que nous ne prenons pas comme une attaque contre des journalistes mais contre le journalisme lui-même, contre son essence démocratique, son principe citoyen".

"C'est le propre de notre métier que d'obtenir des informations auprès de gens qui ne sont pas censés nous les donner. C'est pour ça qu'il existe le secret des sources", a-t-il expliqué.

"Si le tribunal de Bordeaux devait condamner, alors ce serait une forme d'esprit de la censure contre la liberté d'informer et le droit de savoir des citoyens qui serait installée".

"Une triple aberration logique, juridique, démocratique"

Edwy Plenel a, lui, pointé "une triple aberration logique, juridique, démocratique" dans ces accusations. "Une aberration logique puisque nous sommes poursuivis pour avoir publié des informations qui ont été jugées factuellement crédibles, comme des preuves par la justice pour entrer en voie de condamnation (dans un autre volet de l'affaire).

Ce qui serait une preuve pour la justice ne pourrait pas être une information pour la presse ?", a-t-il interrogé.

"C'est une aberration juridique car le parquet nous poursuit avec la partie civile, c'est-à-dire madame Bettencourt ».

Or, "nos révélations ont permis que madame Bettencourt et sa famille se retrouvent protégés de ceux qui voulaient les dépouiller", a-t-il rappelé.

"Et c'est une aberration démocratique car tous les syndicats de journalistes et associations de défense des droits de l'homme ont répété que les poursuites contre des journalistes au prétexte de recel sont des contournements de la loi fondamentale sur la liberté de la presse".

Les deux hommes ont également réfuté toute divulgation de vie privée, expliquant avoir "rigoureusement trié" les extraits parmi 21 heures d'enregistrement. "De fraude fiscale, de financement politique, de conflits d'intérêts, de pression de l'Elysée sur la justice, de l'actionnariat du leader des cosmétique, oui il a été question de tout cela. Mais je ne vois pas où est la vie privée", a déclaré Fabrice Arfi.

L'ex-majordome a toujours nié avoir réalisé les écoutes

De son côté, Pascal Bonnefoy, 52 ans, qui encourt un an de prison et 45.000 euros d'amende, s'est toujours défendu d'avoir réalisé ces écoutes - une vingtaine d'heures de conversations captées avec un dictaphone dissimulé derrière le fauteuil de sa patronne - à la demande de Françoise Bettencourt-Meyers.

Cette dernière les avait remises aux enquêteurs mi-2010 pour prouver que sa mère, aujourd'hui âgée de 93 ans et sous tutelle, était victime d'abus de faiblesse de proches, notamment de son confident, le photographe François-Marie Banier. Lourdemment condamné en mai à Bordeaux, il a fait appel.

"Pascal Bonnefoy a toujours été très clair dans ses déclarations sur le fait qu'il avait agi de sa propre initiative", a indiqué à l'AFP son avocat, Me Antoine Gillot. Non dans un but lucratif, "mais pour se défendre parce qu'il était injustement soupçonné d'avoir témoigné contre François-Marie Banier" durant l'enquête.

L'avocat juge d'ailleurs paradoxal de plaider face aux conseils de Liliane Bettencourt, partie civile, alors que "si elle a été préservée de ses prédateurs, c'est bien grâce à ces enregistrements..."

huffingtonpost.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

III) Régionales 2015 - Wauquiez : la France, "un pays aux racines chrétiennes"

Le candidat LR en Auvergne-Rhône-Alpes s'est rendu au meeting lyonnais de la Manif pour tous et entérine ainsi la droitisation de sa campagne.

De notre correspondante à Lyon, Catherine Lagrange



Il a longtemps hésité avant d'y aller. Lundi soir encore, il s'est fait désirer quelques longues minutes avant d'apparaître au meeting de la Manif pour tous, réservant finalement une entrée à l'américaine aux huit cents militants du mouvement rassemblés à Lyon pour « auditionner » les candidats aux régionales en Auvergne-Rhône-Alpes.

Après Christophe Boudot, le candidat du Front national, Gerbert Rambaud, celui de Debout la France (DLF) - le parti conservateur de Nicolas Dupont-Aignan -, Laurent Wauquiez est monté sur scène pour confirmer son adhésion aux idées du mouvement farouchement opposé au mariage homosexuel.

« J'ai été aux côtés de la Manif pour tous pendant le combat contre la loi. J'ai été aux côtés de vos convictions après le débat sur la loi, je n'ai pas changé d'idée et je ne transigerai pas sur ces questions », a assuré Laurent Wauquiez.

« Le candidat a réaffirmé clairement être « contre la loi Taubira », et réclamer aujourd'hui, deux ans après son adoption, « son abrogation ». « Je refuse que notre pays s'engage sur la voie de la PMA et de la GPA.

« J'assume l'intégralité de ces convictions », a-t-il encore lancé devant un auditoire venu des 13 départements de la future grande région

Interrogé sur ses valeurs, Laurent Wauquiez a cité « le travail, l'effort, la méritocratie, le fait d'assumer l'identité d'un beau pays avec des racines chrétiennes », mais aussi bien sûr « la famille qui reste cette vision à laquelle nous sommes attachés avec un père, une mère et des enfants. C'est ce modèle que je souhaite promouvoir et pour lequel je me bats. » Il s'en est pris au passage à la ministre de l'Éducation nationale : « Quand je vois Najat Vallaud-Belkacem qui s'appête à trahir les valeurs qui sont les nôtres, je ne peux pas l'accepter. Les gens que nous avons en face ont aussi des valeurs, qui ne sont pas les nôtres. Ils appliquent méthodiquement leur programme. »

En acceptant de monter sur la scène de la Manif pour tous à cinq semaines du premier tour des régionales, aux côtés des candidats du FN et de DLF, Laurent Wauquiez choisit d'assumer son ancrage du côté de la droite conservatrice. Voilà qui ne va pas arranger ses relations avec les centristes qui commencent à se sentir mal à l'aise sur ces listes. À quelques jours de la présentation officielle des listes Wauquiez, certains UDI s'interrogent sur l'opportunité de leur présence...

Aux meetings de la Manif pour tous qui a entamé un grand tour de France pour sonder les candidats aux régionales, les listes de gauche ont jusqu'à présent toutes décliné l'invitation. À Lyon, Jean-Jack Queyranne (PS), Jean-Charles Kohlhaas (EELV, Parti de gauche, Nouvelle Donne), Cécile Cukierman (PC) n'ont pas dérogé à la règle.

Le Point

IV) Giscard d'Estaing mis en cause dans l'attentat contre le général de Gaulle

Gérald Rossi



Photo : Jacques Brinon/AP

Lajos Marton, ancien officier hongrois et dans les années 1960 militant de l'OAS (Organisation de l'armée secrète, favorable à l'Algérie française), âgé de 84 ans, a témoigné dans un documentaire diffusé ce soir sur RMC Découverte.

Lajos Marton, ancien officier hongrois et dans les années 1960 militant de l'OAS (Organisation de l'armée secrète, favorable à l'Algérie française), âgé de 84 ans, a témoigné dans un documentaire diffusé ce soir sur RMC Découverte.

Le 22 août 1962, il participait à l'attentat raté contre le président de la République Charles de Gaulle, au lieu-dit Petit-Clamart, sur la route de l'aérodrome de Villacoublay. Là, le cortège présidentiel est visé par un feu nourri d'armes automatiques. Mais aucune victime n'est à déplorer. Ce commando dirigé par le lieutenant-colonel Bastien-Thiry, fusillé en 1963, était particulièrement bien renseigné sur l'itinéraire.

L'OAS disposait «d'espions» dans l'entourage de l'Élysée. «On nous a dit au début : il y a quelqu'un qui assiste à tous les conseils de ministres, puis, ils nous ont dit : "Ce n'est autre que Giscard d'Estaing"», révèle Marton dans le documentaire. L'ex-président n'a pas souhaité répondre.

V) Pierre Gattaz: «le CDI tel qu'il est fait, est très inquiétant»

Le président du Medef, Pierre Gattaz, a de nouveau remis en cause mardi le statut actuel du contrat à durée indéterminée (CDI) et souhaité que la future réforme du code du travail s'inspire fortement du rapport Combrexelle.



Le président du Medef Pierre Gattaz le 19 octobre 2015 à Paris - ERIC FEFERBERG AFP

© 2015 AFP

Le président du Medef, Pierre Gattaz, a de nouveau remis en cause mardi le statut actuel du contrat à durée indéterminée (CDI) et souhaité que la future réforme du code du travail s'inspire fortement du rapport Combrexelle.

«Le CDI tel qu'il est fait, est très inquiétant, très anxiogène. Il faut absolument faire (en sorte) que ce CDI soit beaucoup plus sécurisé», a-t-il déclaré sur France 2.

«Nous préconisons que, lorsque nous signons un contrat avec un salarié, on puisse intégrer des clauses de séparation dans le contrat, comme un contrat de mariage», a indiqué Pierre Gattaz.

La ministre du Travail Myriam El Khomri doit présenter mercredi ses orientations de réforme du code du travail alors que son projet de loi est prévu pour début 2016.

«Ce code du travail est trop compliqué, improductif, il fait très peur et il est incompréhensible des employés et des entrepreneurs», a souligné le numéro un du Medef.

«Aujourd'hui il y a un consensus historique

national gauche droite pour ce constat», a-t-il assuré.

Pour Pierre Gattaz, «la solution passe par des accords prioritaires d'entreprises».

«Cela veut dire qu'un chef d'entreprise pourrait négocier directement avec ses salariés la durée et l'organisation du travail sans en référer soit aux branches, soit à un code du travail devenu beaucoup trop compliqué».

Le rapport Combrexelle «va permettre, je l'espère, d'améliorer la législation du travail», a-t-il poursuivi.

Dans son rapport remis début septembre sur l'adaptation du droit du travail au nouvel environnement économique, le conseiller d'État Jean-Denis Combrexelle défend le principe d'un élargissement du champ de la négociation entre patronat et syndicats au niveau de l'entreprise et de la branche.

Avec «l'ubérisation de l'économie», «on aura peut-être cinq ou dix ou quinze métiers dans notre vie», justifie Pierre Gattaz.

«Aujourd'hui on va aux prudhommes et on ne sait même pas ce qui va s'y passer. C'est une insécurité terrible pour le salarié et pour l'entrepreneur», selon M. Gattaz.

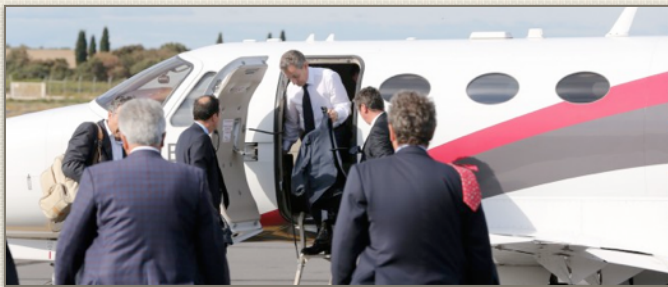
Pour lui, les chefs d'entreprises, notamment des petites et moyennes entreprises (PME), renonceraient à embaucher pour cette raison.

Le 1er juin, le Premier ministre Manuel Valls avait exclu l'idée, défendue par le patronat, d'un CDI assoupli pour favoriser l'emploi dans les PME, mais le gouvernement avait introduit dans la loi Macron le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif, variable selon la taille de l'entreprise et l'ancienneté du salarié. Une mesure partiellement censurée par le Conseil constitutionnel, qui avait rejeté le critère lié à la taille de l'entreprise, ce qui rend l'ensemble de la mesure inapplicable en l'état selon les syndicats.

VI) Les 4 inventions de Sarkozy sur Air Cocaïne

Delphine Legouté

Il n'est pas à une manipulation près. Son nom ayant été associé à l'affaire Air Cocaïne, Nicolas Sarkozy contre-attaque ce 3 novembre dans les colonnes du Parisien. Et enchaîne les contre-vérités, le tout dans une stratégie de victimisation.



Nicolas Sarkozy en août 2015. ALAIN ROBERT - SIPA

Non, cette affaire n'est pas une découverte

En septembre 2014, Le Monde révèle déjà "la nouvelle affaire qui menace Nicolas Sarkozy". Le journal explique alors par le menu comment une juge d'instruction marseillaise s'est intéressée à plusieurs vols privés transportant l'ancien Président, notamment trois voyages pris en charge par la société de l'homme d'affaires Stéphane Courbit. Le Monde précise bien que ces voyages sont apparus "en marge du volet français de l'affaire dite 'Air Cocaïne'".

Non, Sarkozy n'est pas lié à la cocaïne

"Qu'imagine-t-on ? Que j'étais à Punta Cana sur 700kg de cocaïne ?", s'interroge-t-il dans Le Parisien ce mardi. De fait, ce n'est pas ce qu'imagine la juge marseillaise. Si les trois vols suspects ont été repérés dans le cadre de l'enquête sur Air Cocaïne, Nicolas Sarkozy n'est pas associé à la drogue. Ce sont les conditions d'organisation de ces vols qui posent question et leur financement par la société de Stéphane Courbit. Mi-février, l'information judiciaire basée sur ces trois vols suspects, qui auraient coûté 300.000 euros, a été ouverte pour abus de biens sociaux, complicité et recel. Et non trafic de drogue. Le parquet de Marseille – qui avait découvert les vols en marge de l'enquête sur Air Cocaïne – s'est d'ailleurs dessaisi de ces éléments et les a transmis au parquet de Paris.

Non, Sarkozy n'a pas été "écouté"

"Croyez-vous qu'on géolocalise le chef de l'opposition, qu'on écoute ses conversations au téléphone, tout son entourage, sans que la garde des sceaux en soit informée ?", s'insurge l'ancien Président dans Le Parisien. Là encore, affirmer qu'il a été "mis sur écoute" permet à Nicolas Sarkozy de donner un sentiment d'acharnement, lui qui a déjà été mis sur écoute dans l'affaire Paul Bismuth. Mais cela n'a pas été le cas dans ce dossier. Géolocalisation de ses deux téléphones portables oui, détail des fadettes – ces factures détaillées des communications téléphoniques – oui, mais pas de mise sur écoute de lui et "tout son entourage" selon les éléments dévoilés par le JDD.

Non, le "chef de l'opposition" n'était pas visé par la justice

La géolocalisation des téléphones portables a été faite pour les mois de mars et d'avril 2013. Les fadettes ont été consultées durant un an, de mars 2013 à mars 2014. Il était alors au choix : un président à la retraite, un conférencier bien rémunéré ou un futur président de l'UMP (en novembre 2014) puis de Les Républicains, mais pas un chef de l'opposition en exercice.



LAPRESSEENREVUE.EU

VII) Droite-gauche, la bataille sécuritaire

Les Républicains ont débattu le 3 novembre de leurs propositions en matière de sécurité et de politique pénale. Ils plaident pour la construction de 20 000 places de prison, le renforcement des mesures antiterroristes et une révision de la justice des mineurs.



LÉOTY / ANDIA.FR Maison centrale de Saint-Martin-de-Ré.

« Notre priorité : mettre un terme à la fatalité d'une autorité de l'État bafouée systématiquement jour après jour. » En concluant la matinée de travail des Républicains, hier, Nicolas Sarkozy a suscité la colère de Manuel Valls. Le premier ministre a dénoncé des « *propos pas sérieux et pas responsables* » et la Chancellerie une « *surenchère sécuritaire permanente* ».

Dans le détail, les Républicains préconisent un recours accru à la prison et une plus grande sévérité à l'encontre des mineurs, prenant ainsi le contre-pied de la politique pénale du gouvernement. En matière antiterroriste, le gouvernement a largement investi le terrain, faisant voter trois lois depuis 2012. Désireuse de reprendre la main, la droite formule de nouvelles propositions.

Faut-il davantage emprisonner ?

Les Républicains préconisent de réduire les aménagements de peine (le placement sous bracelet électronique, par exemple) en excluant du dispositif tous ceux condamnés à plus de six mois de prison.

Ils militent pour le retour des « peines plancher », ces sanctions automatiques à l'encontre des

récidivistes. Et proposent, en conséquence, d'accroître le parc carcéral de 20 000 places, à l'inverse de la politique pénale de Christiane Taubira, qui, elle, multiplie les alternatives à l'incarcération.

Gauche et droite divergent sur le rôle de la prison dans le traitement de la délinquance. La garde des Sceaux la juge contre-productive. L'opposition, elle, y voit un outil de dissuasion, y compris pour les primo-délinquants.

Dans les faits, l'efficacité de la prison est difficile à établir. Christiane Taubira et une large partie de la gauche assurent que les délinquants incarcérés récidivent davantage que ceux suivis en milieu ouvert... Sauf que les uns et les autres ne présentent ni les mêmes profils, ni les mêmes parcours judiciaires, et sont donc difficilement comparables. L'instauration des peines plancher s'est même accompagnée d'une augmentation de la récidive, passée de 7 à 11 % pour les délits entre 2006 et 2010.

Les Républicains et les socialistes appréhendent aussi différemment la gestion du parc pénitentiaire. Les premiers veulent créer plus de places pour endiguer ainsi la surpopulation carcérale. Les seconds parient, au contraire, sur une multiplication des peines en milieu ouvert (notamment grâce à la nouvelle « contrainte pénale »).

Peut-on aller plus loin contre le terrorisme ?

Les Républicains proposent que les djihadistes étrangers et binationaux soient interdits de retour en France. Les combattants français, eux, devraient être systématiquement incarcérés à leur retour. La droite souhaite aussi condamner la consultation de sites de propagande djihadistes. Elle veut enfin étendre la rétention de sûreté aux condamnés pour terrorisme.

Depuis 2012, la plupart de ces propositions ont déjà été débattues, l'une a d'ailleurs été adoptée, d'autres enterrées. Ainsi, les combattants étrangers ne peuvent déjà plus rentrer en France : 55 interdictions administratives du territoire ont été prononcées depuis le début de l'année.

Quant aux autres propositions des Républicains, elles risqueraient d'être jugées contraires au droit. L'interdiction du territoire pour les binationaux pourrait contrevenir à la Convention européenne des droits de l'homme. La création d'un délit de «

consultation habituelle » des sites de propagande pourrait, elle, constituer une « violation disproportionnée de la liberté d'opinion » au regard de la Constitution. D'où le fait qu'aucune n'ait été adoptée durant les différents débats parlementaires.

Quant à l'incarcération systématique des djihadistes à leur retour, elle serait, dans les faits, d'ores et déjà appliquée par les juges. Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, 140 personnes ont été écrouées pour des faits de terrorisme sur 205 mises en examen.

Reste l'extension de la rétention de sûreté aux faits de terrorisme. Cette mesure permet aujourd'hui de « retenir » sans limite dans le temps des criminels jugés encore dangereux à l'issue de leur peine. Cette peine est très vivement critiquée, sur le principe, par la gauche. Dans les faits, elle n'a été prononcée que cinq fois depuis sa création en 2008.

Est-on trop indulgent vis-à-vis des mineurs ?

Faisant le constat d'une délinquance toujours « plus jeune et plus violente », les Républicains comptent bâtir un « code pénal des mineurs » et scinder les missions des juges des enfants qui interviennent aujourd'hui aussi bien au civil (pour les mineurs en danger) qu'au pénal (pour les jeunes délinquants).

La droite y voit une confusion des rôles propice à l'indulgence dans les peines prononcées et préconise la création d'un « tribunal pénal pour mineurs », avec un recours possible à la comparution immédiate. Sans mettre officiellement fin à la spécialisation de la justice des mineurs, les Républicains souhaitent au fond revenir sur l'un des aspects cardinaux de l'ordonnance de 45 : le primat de l'éducatif sur le répressif.

Il n'y a là rien de nouveau, cette inflexion ayant déjà été actée sous la présidence de Nicolas Sarkozy avec la création des tribunaux correctionnels pour mineurs et l'instauration de peines planchers à leur encontre. Ce qui heurte toute une partie de la gauche mais aussi certaines organisations internationales qui déplorent qu'on puisse, pendant des décennies, conserver les empreintes génétiques d'un mineur et même, depuis peu, le condamner à la perpétuité. Le Comité des Nations unies – qui veille au respect de la convention internationale des droits de

l'enfant – épingle ainsi régulièrement la France.

MARIE BOETON ET FLORE THOMASSET

la Croix

VIII) Autoroutes : Sarkozy prône «les contrôles de vitesse» par les sociétés



Crédits photo : © Stéphane Mahe / Reuters/REUTERS

Dans un entretien au Parisien, l'ancien président détaille ses nouvelles pistes pour la politique sécuritaire et souhaite que «les concessionnaires d'autoroutes aient la charge de la sécurité» sur les routes. Les professionnels de la route s'y opposent.

Premier flic de France entre 2002 et 2004, l'ancien président, **Nicolas Sarkozy**, revient en force à quelques semaines **d'élections régionales** où la sécurité a eu une place conséquente dans les débats. Dans un entretien publié ce matin par le Parisien, le président des **Républicains** lève le voile sur son «plan Sécurité» et dégage à tout va. Cible principale: le recentrage des missions des forces de l'ordre. Une piste déjà évoquée mais jamais clairement expliquée.

Une mission de «responsabilité»

Ainsi, alors que son parti tient aujourd'hui une convention sécurité, Nicolas Sarkozy souhaite «concentrer le travail de la police et de la gendarmerie sur l'ordre public, le renseignement,

l'investigation.» L'objectif est de se concentrer vers l'action plutôt que vers le contrôle. Le chef de la droite veut ainsi que «les forces de police des transports aient les mêmes pouvoirs que ceux qu'on donne à la police municipale.» Certaines missions reviendraient alors aux concessionnaires du service public comme les procurations de vote ou la surveillance de bâtiments publics. Dans l'énoncé de son plan, Nicolas Sarkozy détaille notamment le cas des contrôles de vitesse et le rôle des **sociétés d'autoroutes**. «Je souhaite que les concessionnaires d'autoroutes aient la charge de la sécurité. Je ne vois pas pourquoi cela doit être exclusivement un motard de la gendarmerie ou de la police qui doit faire les contrôles de vitesse (...) on peut très bien considérer que les sociétés d'autoroutes soient en responsabilité de faire respecter la sécurité», estime l'ancien président.

L'annonce est choc et a déclenché quelques vagues chez les professionnels concernés d'autant que Nicolas Sarkozy affirme que cette mission de contrôle devrait être financée par les sociétés elles-mêmes. Le but est clair: détacher des hommes pour avoir plus «d'agents susceptibles de verbaliser les contrevenants.» Ce type de position sécuritaire est déjà perceptible en Île-de-France où les Républicains proposent de déléguer la sécurité dans les transports à la **SNCF** et à la **RATP**. Reste que la situation dans le secteur des autoroutes est aujourd'hui compliquée. Rien que pour l'entreprise **Autoroutes du Sud de la France**, privatisée en 2006 au profit du groupe Vinci, les effectifs ont fondu de 25% en neuf ans. Des grèves ont eu lieu cet été et on ne veut pas «faire le boulot d'autres personnes. On n'a pas les effectifs pour répondre à une telle mission», estime Hugues Granier, chargé de la coordination

LAPRESSEENREVUE.EU

Un problème d'image

Les sociétés d'autoroutes, qui ne souhaitent pas s'exprimer pour le moment sur le sujet, s'opposeraient logiquement à une telle disposition. Il y a quelques mois déjà, une passe **d'armes avait opposé la ministre de l'Écologie, Ségolène Royal**, et les concessionnaires **autour des tarifs de péage**. Il y a donc un problème d'image que les groupes d'autoroutes français ne veulent pas aggraver face à des politiques qui dénoncent régulièrement, à l'image de Nicolas Sarkozy, «les marges» faites par les sociétés. De son côté, le syndicat de police Synergie officiers a déjà annoncé «son opposition à un tel projet», jugeant que les contrôles routiers relèvent «des

A Suivre...
La Presse en Revue